



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-088

Séance du 16 novembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize novembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le dix novembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 25

Ayant pris part à la  
délibération : 31

**Présents :** Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Madame Françoise HOULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

**Excusés donnant procuration :** Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

**Excusés :** Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Raoul DERUS, Madame Isabelle CALMET, Madame Virginie BOU.

**Secrétaire de Séance :** Madame Véronique LACROIX.

**Objet de la délibération : Budget Principal - Décision Modificative n° 2023-02**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'à la demande de la DDFIP, il convient de régulariser le compte 002 afin que le budget soit équilibré avec le compte de gestion 2022. De plus, il s'avère nécessaire d'abonder les crédits de l'opération n° 154 – Construction MAM et Cabinet Dentaire afin que toutes les dépenses spécifiques (mobilier et immobilier) soient comptabilisées.

| FONCTIONNEMENT                                  |               |
|-------------------------------------------------|---------------|
| RECETTES                                        | MONTANT       |
| 002 – Excédent de fonctionnement reporté        | 0,67 €        |
| DÉPENSES                                        | MONTANT       |
| 65888 - Autres                                  | 0,67 €        |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>0,00 €</b> |
| INVESTISSEMENT                                  |               |
| DÉPENSES                                        | MONTANT       |
| 21848 – 154 Mobilier MAM et Cabinet Dentaire    | + 15 000,00 € |
| 2313 – 154 Construction MAM et Cabinet Dentaire | + 15 000,00 € |
| 2313 – 133 Grosses réparations Bâtiments        | - 30 000,00 € |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>0,00 €</b> |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, adopte la Décision Modificative n° 2023-02 du Budget Principal susvisée.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et années desus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX